Séance et date	Question	Autres documents	Invitations	Intervenants	Décision et vote (pour-contre– abstention)
6251° 21 décembre 2009	Lettre datée du 17 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/599)		Article 39 Président de la Commission de l'Union africaine, Président du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour	de l'Union personnes invitées ésident du aut niveau de	

^a Belgique, Costa Rica, Croatie, États-Unis, France, Italie et Royaume-Uni.

14. La situation au Tchad et au Soudan

Vue d'ensemble

Au cours de la période 2008-2009, le Conseil de sécurité a tenu une séance concernant la situation humanitaire au Tchad et au Soudan²⁰⁶.

3 décembre 2008 : la situation humanitaire au Tchad et au Soudan

Le 3 décembre 2008, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence sur la situation humanitaire au Tchad et au Soudan. L'intervenant a signalé que la situation au Tchad restait fragile en raison de l'aggravation du banditisme, de la persistance des tensions engendrées par de longues années de conflit interne et des retombées de la situation au Darfour. À ce propos, il a indiqué que la politisation et la militarisation des camps de réfugiés et de certains sites hébergeant des personnes déplacées au graves suscitaient de et croissantes préoccupations et a ajouté que le recrutement, y compris d'enfants, par des groupes armés, dont notamment le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) compromettait la nature civile et humanitaire des camps. Il a également noté que le déploiement rapide et effectif de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCAT II), de même que le déploiement de la nouvelle force de gendarmerie tchadienne, étaient cruciaux pour aider à améliorer la sécurité dans les camps. S'agissant du Soudan, le Secrétaire général adjoint a déclaré que la situation au Darfour demeurait un énorme problème politique et humanitaire, dont le Gouvernement et les mouvements rebelles partageaient tous deux la responsabilité. Il importait de maintenir le mandat et les capacités actuels de l'Opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) pour améliorer la protection physique des civils et des travailleurs humanitaires et pour réduire les tensions d'une manière générale²⁰⁷.

Le représentant du Tchad a exprimé l'espoir que la nouvelle MINURCAT répondrait efficacement à l'attente de ses bénéficiaires civils et aiderait à démilitariser les camps où des groupes soudanais menaient des recrutements. Il a également déclaré sans fondement les affirmations de ceux qui prétendaient que le Tchad soutenait les rebelles soudanais, arguant que son pays n'avait pas d'armes à fournir aux rebelles d'un autre pays. Se félicitant de la normalisation des relations du Tchad avec le Soudan, le représentant du Tchad a déclaré que son pays œuvrerait pour la consolidation de relations d'amitié et de bon voisinage avec les Soudanais. Cependant, tant que la situation au Darfour ne serait pas réglée, il était à craindre que les relations entre les deux pays en soient négativement affectées208.

Tout en exprimant leur satisfaction de voir le rétablissement des relations diplomatiques entre le

12-07779 61/1167

^b Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Royaume-Uni et Viet Nam.

²⁰⁶ Pour plus d'informations, voir la présente partie, sect. 16, concernant la situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région, et sect. 13 concernant les rapports du Secrétaire général sur le Soudan.

²⁰⁷ S/PV.6029, p. 2-6.

²⁰⁸ Ibid., p. 6-7.

Tchad et le Soudan, des membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire, due à la persistance des actes de violence. En même temps, ils ont lancé un appel pour qu'il soit

mis fin au recrutement dans les camps de réfugiés ainsi qu'à leur politisation et pour que cessent immédiatement toutes les attaques contre les travailleurs humanitaires.

Séances: la situation au Tchad et au Soudan

Séance et date	Question	Autres documents	Invitations	Intervenants	Décision et vote (pour-contre–abstention)
6029 ^e 3 décembre 2008			Article 37 Tchad Article 39 Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil et toutes les personnes invitées	

15. Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu quatre séances sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et a adopté deux déclarations du Président. Le Conseil a concentré son attention sur les problèmes qui se posaient dans la sous-région, dont les conséquences du trafic de drogues et les obstacles à la gouvernance, et sur le rôle joué par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour aider à les résoudre. Il a entendu deux exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et un exposé du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Du 21 janvier au 7 juillet 2009 : exposés du Représentant spécial du Secrétaire général

Le 21 janvier 2009, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général présentant le rapport du Secrétaire général²⁰⁹, qui portait essentiellement sur l'évolution des questions intersectorielles et transfrontières en Afrique de l'Ouest. L'intervenant a fait observer que la plupart des causes de conflit dans plusieurs pays de la région n'avaient toujours pas été attaquées de manière efficace et durable, même si des progrès notables avaient été réalisés dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest. Insistant sur les

62/1167 12-07779

préoccupations particulières à la région, il a relevé la flambée des prix alimentaires et l'insécurité alimentaire dans le monde; la propagation de la criminalité transfrontières organisée; les coups d'État militaires en Mauritanie et en Guinée; et la situation dans la fragile zone transversale du Sahel. Il a également déclaré que la réforme du secteur de la sécurité devait être considérée comme une composante clé de toute stratégie de consolidation de la paix et que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) devait jouer le rôle de chef de file à cet égard, avec le plein appui de l'ONU. En outre, il a présenté les initiatives du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le rôle clé qui lui revenait dans la promotion d'approches sous-régionales concertées de la paix et de la sécurité et dans le traitement des questions qu'il avait signalées, en collaboration avec la CEDEAO, l'ONUDC et des dirigeants de l'Afrique de l'Ouest. Pour terminer, il a rendu compte de l'appui que la Commission mixte Cameroun-Nigéria apportait au processus délimitation et de démarcation le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. Il a expliqué qu'après le succès du transfert d'autorité dans la péninsule de Bakassi du Nigéria au Cameroun, les efforts se concentraient désormais sur l'accélération du processus de démarcation²¹⁰.

²⁰⁹ S/2009/39.

 $^{^{210}\} S/PV.6073,\ p.\ 2\text{--}3.$